

PROJET DE LOI

adopté

le 15 octobre 2009

N° 7
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2009-2010

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

*autorisant l'approbation de la **convention** relative à la **coopération** en matière de **sécurité** et de **lutte contre la criminalité organisée** entre le Gouvernement de la République française et la **Grande Jamahiriya arabe, libyenne, populaire et socialiste**.*

Le Sénat a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Sénat : 314 (2008-2009), **9** et **10** (2009-2010).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention relative à la coopération en matière de sécurité et de lutte contre la criminalité organisée entre le Gouvernement de la République française et la Grande Jamahiriya arabe, libyenne, populaire et socialiste, signée à Paris le 10 décembre 2007, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 octobre 2009.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 314 (2008-2009), Sénat.